

# Régime Apprenti - Contrat d'apprentissage

- [Paramétrer le régime Apprenti - TCR](#)
- [Rémunérations et abattements d'un Apprenti - TCR](#)
- [Exonérations de certaines cotisations pour un Apprenti - TCR](#)
- [Remplissage de la fiche Contrat d'un Apprenti - TCR](#)
- [Exemple d'un Bulletin de paie détaillé d'un Apprenti - TCR](#)
- [Passage au régime général en cours d'année \(rubrique CHGT\\_APP\) - TCR](#)
- [Corriger les cotisations retraite en régime général](#)
- [En cours d'écriture - Corriger un abattement apprenti erroné](#)

# Paramétrer le régime Apprenti - TCR

Pour information, veuillez trouver ci-dessous le lien de la **page travail-emploi.gouv.fr** sur le **contrat d'apprentissage** : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage>

Vous trouverez ci-dessous la procédure pour mettre en place le régime Apprenti sur EIG :

## 1) Ajouter les cotisations dédiées à l'Apprenti

Dans Fichiers de base -> Régimes

- Cocher le régime APPR pour le rendre visible.
- Affecter les mêmes cotisations que le Régime Général puis ajouter les rubriques spécifiques à l'apprenti ci-dessous :
  - VIEILLESSE\_APP : Vieillesse Apprenti plafonné exonéré
  - VIEIL\_APP\_TRA : Vieillesse sur tranche A Apprenti plafonné exonéré
  - ASSEDICBRUT\_APP : Assurance chômage Apprenti plafonné exonéré
  - RETAPP\_COM\_TU1 : Retraite sur tranche 1 Apprenti plafonné exonéré
  - RETAPP\_COM\_TU1T : Retraite sur tranche 1 Apprenti non exonéré
  - RETAPP\_CEG\_TU1 : CEG sur tranche 1 Apprenti plafonné exonéré
  - RETAPP\_CEG\_TU1T : CEG sur tranche 1 Apprenti non exonéré

## 2) Effectuer le paramétrage DSN du régime Apprenti

Pour information, veuillez trouver ci-dessous le lien de la **Base de connaissances Net-entreprises** sur les **Modalités déclaratives pour les Apprentis** :  
[https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a\\_id/831/~/d%C3%A9clarer-les-apprentis](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/831/~/d%C3%A9clarer-les-apprentis)

## Dans Fichiers de base -> Régimes -> Régime Apprenti

Entrer dans le régime Apprenti et effectuer les paramétrages DSN suivant :

- ACCIDENT : Accident du travail (BC\_BRUT\_URSSAF / CTP : **999** / CTP1 : 100 / CTP2 : 726)
- ALLOCFAMREDUIT : Allocations familiales taux réduit (BC\_BRUT\_URSSAF / CTP : **999** / CTP1 : 100 / CTP2 : 726)
- ASSEDICBRUT : Assurance chômage (**BC\_BRUT\_APP** / CTP : **772**)
- ASSEDICBRUT\_APP : Assurance chômage Apprenti plaf. exo (**BC\_BRUT\_APP\_PL** / CTP : **423**)
- SOLIDARITE : Contribution Solidarité Autonomie (BC\_BRUT\_URSSAF / CTP : **999** / CTP1 : 100 / CTP2 : 726)
- MALADIE : Maladie (BC\_BRUT\_URSSAF / CTP : **999** / CTP1 : 100 / CTP2 : 726)
- VIEILLESSE : Vieillesse (**BC\_BRUT\_APP** / CTP : **100** / Qual. : **Autre** / Base Ass : **03** / **Coché**)
- VIEILLESSE\_APP : Vieillesse Apprenti plaf. exo (**BC\_BRUT\_APP\_PL** / CTP : **726** / Qual. : **Autre** / Base Ass : **03** / **Coché**)
- VIEILLESSE\_TRA : Vieillesse sur tranche A (**BC\_BRUT\_APP** / CTP : **100** / Qual. : **Plafonnée** / Base : **02** / **Coché**)
- VIEIL\_APP\_TRA : Vieillesse sur tranche A plaf. exo (**BC\_BRUT\_APP\_PL** / CTP : **726** / Qual. : **Plafonnée** / Base : **02** / **Coché**)

Ne pas oublier de mettre le Code Exo 002 sur les cotisations VIEILLESSE\_APP et VIEL\_APP\_TRA.

Toutes les cotisations de tranche 2 pour les Apprentis (Retraite sur TU2, CEG sur TU2, CET sur TU1, CET sur TU2) ne sont pas forcément nécessaires. En effet, il y a très peu de chance qu'un apprenti dépasse le plafond de Sécurité Sociale.



Régime sélectionné : Régime Apprenti

Type du régime : Apprenti (CTP 726)

Afficher les cotisations

Modifiées  Toutes 

Plus... Type de base (Toutes) [F11] Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
<b>Sécurité Sociale</b>															
<b>Sur la totalité du Brut</b>															
ACCIDENT	Accident du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 ) 999		100	726	Autre	03	<input type="checkbox"/>			045	<input checked="" type="checkbox"/>
FNGS	AGS	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_FNGS		0,250 937				Autre	07	<input type="checkbox"/>			048	<input checked="" type="checkbox"/>
ALLOCFAM	Allocations familiales si salaire > 3,3 SMIC	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 ) 430				Autre	03	<input type="checkbox"/>			074	<input checked="" type="checkbox"/>
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales taux réduit	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 ) 999		100	726	Autre	03	<input type="checkbox"/>			074	<input checked="" type="checkbox"/>
ASSEDICBRUT	Assurance chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	0,000	( E = mc 2 ) 772				Autre	07	<input checked="" type="checkbox"/>			040	<input checked="" type="checkbox"/>
ASSEDICBRUT_APP	Assurance chômage Apprenti plafonné exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		4,000 423				Autre	07	<input checked="" type="checkbox"/>			040	<input checked="" type="checkbox"/>
ALLOCFAMCOMP	Complément Alloc Fam (bulletin clarifié)	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 )						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
MALCOMP25	Complément maladie si salaire > 2,25 SMIC	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_MALCOMP25		( E = mc 2 ) 636				Autre	03	<input type="checkbox"/>			907	<input checked="" type="checkbox"/>
FORMATIONCDD	Contribution à la formation 1% CDD	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_FORMCDD		1,000 987				Autre	03	<input type="checkbox"/>			129	<input checked="" type="checkbox"/>
FORMATION	Contribution à la formation professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		1,000 971				Autre	03	<input type="checkbox"/>			128	<input checked="" type="checkbox"/>
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		0,016 027				Autre	03	<input type="checkbox"/>			100	<input checked="" type="checkbox"/>
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		0,300 999		100	726	Autre	03	<input type="checkbox"/>			068	<input checked="" type="checkbox"/>
MALADIE	Maladie	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF	0,000	7,000 999		100	726	Autre	03	<input type="checkbox"/>			075	<input checked="" type="checkbox"/>
ALLOCFAMCOMPNEG	Réduction Alloc Fam (bulletin clarifié)	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 )						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
REGALLOD	Régularisation Allocations familiales	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_REG_ALLOD		( E = mc 2 ) 430				Autre	03	<input type="checkbox"/>			102	<input checked="" type="checkbox"/>
REGALLOCREDUIT	Régularisation Allocations familiales taux réduit	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_REG_ALLOCRE		( E = mc 2 ) 437				Plafonnée	03	<input type="checkbox"/>			102	<input checked="" type="checkbox"/>
REGALLODCOMP	Régularisation complément Alloc Fam (bulletin clarifié)	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_REG_ALLOCRE		1,800						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
MALCOMP25NREG	Régularisation complément Maladie	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_MALCOMP25		( E = mc 2 ) 637				Plafonnée	03	<input type="checkbox"/>			907	<input checked="" type="checkbox"/>
REGALLODCOMPNEG	Régularisation réduction Alloc Fam (bulletin clarifié)	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_REG_ALLOCRE		-1,800						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
TAP_TAXE	Taxe d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		0,590 992				Autre	03	<input type="checkbox"/>			130	<input checked="" type="checkbox"/>
TRANSPORT	Versement mobilité	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		( E = mc 2 ) 900				Autre	57	<input type="checkbox"/>			081	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEILLESSE	Vieillesse	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	0,400	2,020 100		100		Autre	03	<input checked="" type="checkbox"/>			076	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEILLESSE_APP	Vieillesse Apprenti plafonné exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		2,020 726				Autre	03	<input checked="" type="checkbox"/>		002	076	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Limité Tranche A</b>															
RETAPP_PAT142	Cotisation fictive 142 Apprenti exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		6,010 999				Plafonnée	02	<input type="checkbox"/>			142	<input checked="" type="checkbox"/>
RETAPPN_PAT142	Cotisation fictive 142 Apprenti non exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP		6,010 999				Plafonnée	02	<input type="checkbox"/>			142	<input checked="" type="checkbox"/>
FNAL_TRA	FNAL sur tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TRA_URSAFF		0,100 332				Plafonnée	02	<input type="checkbox"/>			049	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	6,900	8,550 100				Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>			076	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEIL_APP_TRA	Vieillesse sur tranche A Apprenti plafonné exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		8,550 726				Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>		002	076	<input checked="" type="checkbox"/>



Régime sélectionné : Régime Apprenti

Type du régime : Apprenti (CTP 726)

Afficher les cotisations

Modifiées  Toutes 

Plus... Type de base (Toutes) [F11] Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
<b>Limité Tranche B</b>															
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TR_B_PREV...	1,245	1,245					31	<input type="checkbox"/>	13		059	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Formation continue</b>															
<b>Sur la totalité du Brut</b>															
FORMATIONCOMP	Contribution à la formation professionnelle compl.	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		1,300						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Comité Economique et S...</b>															
<b>Sur la totalité du Brut</b>															
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF		0,000						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Mutuelle</b>															
<b>Autre</b>															
MUTDED	Mutuelle de base	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_MUTDED	50,000	50,000					31	<input type="checkbox"/>	20		059	<input checked="" type="checkbox"/>
_MUT_PART_FORF	Participation forfaitaire commune à la mutuelle (Opti...	<input checked="" type="checkbox"/>	_BC_MUT_PART_F		100,000					31	<input type="checkbox"/>	20		059	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Médecine du travail</b>															
<b>Sur la totalité du Brut</b>															
MEDECINE	Médecine du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TR_A_URSAFF		( E = mc 2 )						<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Retraite AGIRC/ARRCO</b>															
<b>Limité Tranche A</b>															
RETAPP_CEG_TU1T	CEG sur tranche 1 Apprenti non exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	0,860	1,290					02	<input type="checkbox"/>			131	<input type="checkbox"/>
RETAPP_CEG_TU1	CEG sur tranche 1 Apprenti plafonné exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL	0,000	1,290					02	<input type="checkbox"/>			131	<input type="checkbox"/>
RETAPP_COM_TU1T	Retraite sur tranche 1 Apprenti non exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	4,064	6,096					02	<input type="checkbox"/>			131	<input type="checkbox"/>
RETAPP_COM_TU1	Retraite sur tranche 1 Apprenti plafonné exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL	0,000	6,096					02	<input type="checkbox"/>		109	131	<input type="checkbox"/>
<b>Autre</b>															
AGCPRUAA	Allègement Général de Cotis. Patr. Retraite	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_AGCPRUAA		( E = mc 2 )					03	<input type="checkbox"/>			106	<input type="checkbox"/>
AGCPRUAAREG	Régul. Allègement Général de Cotis. Patr. Retraite	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_AGCPRUAA		( E = mc 2 )					03	<input type="checkbox"/>			106	<input type="checkbox"/>

## 3) Évolutions légales de Mars 2025 à mettre en place

Pour information, veuillez trouver ci-dessous l'encart qui nous intéresse de la [page travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr) sur les évolutions légales du contrat d'apprentissage :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage>

## Cotisations

Les montants des exonérations diffèrent selon la date de début du contrat d'apprentissage :

✓ **L'apprenti a débuté son contrat depuis le 1er mars 2025**

Modifier ↻

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- Salaire de l'apprenti exonéré de cotisations salariales dans la limite de **50 %** du Smic soit **(900,90 €)**. La part du salaire mensuel brut de l'apprenti qui dépasse ce montant reste soumise à cotisations.
- Salaire exonéré de CSG et de CRDS dans la limite de **50 %** du Smic soit **(900,90 €)**. La part du salaire mensuel brut de l'apprenti qui dépasse ce montant est soumise à la CSG et à la CRDS.
- Salaire exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Confère page Wiki "Complément de maj PLFSS 2025 - Contrats d'apprentissage" :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-mars-2025/page/contrats-dapprentissage>

Rappel CSG/CRDS :

Rubrique itérative B\_COT\_CSG\_ABT (Base CSG/CRDS abattue)



Alias   Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement  sur la formule ITERATION

[Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

Pas de profil associé.

Opération d'itération   Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
<b>BC_BRUT_APP_PL</b>	<b>Base brut apprenti plafonné exonéré</b>	<b>MONTANT</b>	<b>100</b>	<b>-</b>
BC_BRUT_STA_PL	Brut limité au seuil stagiaire	MONTANT	100	-
BC_HRS	Assiette heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	100,00	+
BC_RTT	Assiette rachat jour de RTT	MONTANT	100,00	+
BRUT	SALAIRE BRUT	MONTANT	100,00	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100,00	-
CHOMPART	Indemnité Activité partielle	MONTANT	100,00	-
COMP_SMIC_CHOM	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	100,00	-
INC_CHOMPART	Incidence sur compl. employeur à 100% sur Activité partielle	MONTANT	100,00	-
INDCHOMPART	Complément employeur à 100% sur Activité partielle	MONTANT	100,00	-

Sélection : [Type de base \(Toutes\) \[F11\]](#)

[Plus...](#) [Catégorie de cotisation \(Toutes\) \[F12\]](#)

Régime Apprenti...[F4 pour modifier]

Alias	Désignation	CTP	Q	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	STAG	APPR
Autre								
COT_EXCEPINF	Aide exceptionnelle inflation	390	A	✓	0,000	1,000		■
AGCPURSSAF	Allègement Général de Cotis. Patr. URSSAF	668	P	✓	0,000	( E = mc 2 )		■
AGCPURSSAF_AD	Allègement Général de Cotis. Patr. URSSAF Aide à domicile	477	P	✓	0,000	( E = mc 2 )		■
CONTRIB_RET	Contribution patronale spécifique	719	A	✓	0,000	30,000		■
N_CRDS	CRDS non déductible	260	A	✓	0,500	0,000		■
N_CRDSHS	CRDS non déductible sur HS/HC exonérées	260	A	✓	0,500	0,000		■
N_CRDSTEX	CRDS non déductible sur transaction exonérée	260	A	✓	0,500	0,000		■
N_CSGDED	CSG déductible	999	A	✓	6,800	0,000		■
N_CSGND	CSG non déductible	999	A	✓	2,400	0,000		■
N_CSGNDHS	CSG non déductible sur HS/HC exonérées	999	A	✓	9,200	0,000		■
N_CSGNDEX	CSG non déductible sur transaction exonérée	999	A	✓	9,200	0,000		■
REDUCPAT	Déduction patronale sur heures supplémentaires	004	P	✓	0,000	( E = mc 2 )		■
FORFAITSOC	Forfait social	479	A	✓	0,000	8,000		■
FORFAITSOC20	Forfait social à 20%	012	A	✓	0,000	20,000		■
REDUCSAL	Réduction salariale sur HS/HC exonérée	003	P	✓	( E = mc 2 )	0,000		■
AGCPURSSAFREG	Régl. Allègement Général de Cotis. Patr. URSSAF	669	P	✓	0,000	( E = mc 2 )		■
AGCPURSSAFR_AD	Régl. Allègement Général de Cotis. Patr. URSSAF Aide à dom	485	P	✓	0,000	( E = mc 2 )		■

Rappel TAXE SUR LES SALAIRES :

## Rubrique itérative B\_COT\_TAXESAL (Base taxe sur les salaires)



Alias   Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique  Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement  sur la formule ITERATION   
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

[Créer / modifier une alerte...](#)

### Fréquence de calcul

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération   Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
<b>BC_BRUT_APP_PL</b>	<b>Base brut apprenti plafonné exonéré</b>	<b>MONTANT</b>	<b>100</b>	<b>-</b>
BC_BRUT_STA_PL	Brut limité au seuil stagiaire	MONTANT	100	-
BRUT	SALAIRE BRUT	MONTANT	100	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100	-
CHOMPART	Indemnité Activité partielle	MONTANT	100	-
COMP_SMIC_CHOM	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	100	-
INC_CHOMPART	Incidence sur compl. employeur à 100% sur Activité par...	MONTANT	100	-
INDCHOMPART	Complément employeur à 100% sur Activité partielle	MONTANT	100	-
IND_COM	Indemnité communautaire	MONTANT	100	-
MUTDED	Mutuelle	MTEMP	100	+
PCOA_ABOND	Montant brut de l'abondement PERECD	MONTANT	100	+
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_C_TRB	Prévoyance cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_TH	Prévoyance TH	MTEMP	100	+
P_PPVNONEXO	Prime de partage de valeur imposable et soumis à CSG...	MONTANT	100	-
VALHRSCOMPL	Montant des heures complémentaires exonérées	MONTANT	100	+
VALHRSSUPP	Montant des heures supplémentaires exonérées	MONTANT	100	+

Sélection : [Type de base \(Toutes\) \[F11\]](#)

[Plus...](#) [Catégorie de cotisation \(Toutes\) \[F12\]](#)

Régime Apprenti...[F4 pour modifier]

Alias	Désignation	CTP	Q.	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	STAG	APPR
Taxes sur les salaires								
Sur la totalité du Brut								
TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1		P	<input checked="" type="checkbox"/>	0,000	4,250		<input type="checkbox"/>
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2		P	<input type="checkbox"/>	0,000	4,250		<input type="checkbox"/>
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3		P	<input type="checkbox"/>	0,000	9,350		<input type="checkbox"/>

# Créer une catégorie comptable si nécessaire

Dans Paramètres généraux -> Libellés

Dans la liste CACP : Catégorie comptable

puis dans Paramètres généraux -> Profil comptable

Dans la ligne 13 : Rémunérations brutes

# Rémunérations et abattements d'un Apprenti - TCR

## Abattement légal

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	
<b>1ère année</b>	<b>27%</b> du SMIC	<b>43%</b> du SMIC	<b>53%</b> du SMIC	<b>100%</b> du SMIC
<b>2ème année</b>	<b>39%</b> du SMIC	<b>51%</b> du SMIC	<b>61%</b> du SMIC	<b>100%</b> du SMIC
<b>3ème année</b>	<b>55%</b> du SMIC	<b>67%</b> du SMIC	<b>78%</b> du SMIC	<b>100%</b> du SMIC

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=>

## Abattement Accord de branche sanitaire, sociale et médico-sociale

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :


	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	<b>35%</b> du SMIC	<b>50%</b> du SMIC	<b>65%</b> du SMIC ou MC	<b>100%</b> du SMIC ou MC
<b>2ème année</b>	<b>45%</b> du SMIC	<b>60%</b> du SMIC	<b>75%</b> du SMIC ou MC	<b>100%</b> du SMIC ou MC
<b>3ème année</b>	<b>55%</b> du SMIC	<b>70%</b> du SMIC	<b>85%</b> du SMIC ou MC	<b>100%</b> du SMIC ou MC

Pour appliquer les rémunérations de cet accord de branche, ajouter la rubrique APPRENTIACCORD dans les éléments constants du salarié.

Attention, en cas d'abattement accord de branche, la formule par défaut dans EIG est fausse. Détails ci-dessous :

Il faut aller dans la rubrique libre APPRENTI : Données pour les calculs pour un apprenti

puis dans la sous-rubrique ABTBRANCHE : Abattement en % de la rémunération Accord de branche

puis cliquer sur le bouton de commande pour modifier la formule 

et remplacer la valeur 30 par 35 et la valeur 0 par 55 (Confère tableau des rémunérations ci-dessus).

```
selon (
  cas ([ APPRENTI. AGES] = 1)
    alors (
      selon (
        cas ([ APPRENTI. ANC] = 1) alors (35)
        cas ([ APPRENTI. ANC] = 2) alors (45)
        cas ([ APPRENTI. ANC] = 3) alors (55)
```

# Exonérations de certaines cotisations pour un Apprenti - TCR

- Exonération de la cotisation CONTRIBUTION À LA FORMATION PRO (**pour les associations de - de 11 salariés**)

<https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-contribution-a-la-formation-p.html>

- Exonération de la cotisation CONTRIBUTION À LA FORMATION 1% CDD

<https://www.netpme.fr/actualite/contribution-cpf-cdd-evolution-de-la-liste-des-contrats-exoneres/>

- Exonération des cotisations de CSG/CRDS

<https://www.urssaf.fr/portail/home/administration-et-collectivite-t/beneficier-dune-exoneration/le-contrat-dapprentissage-dans-l/exoneration.html>

À partir de mars 2025, l'exonération n'est plus totale mais uniquement sur une base de 50% du SMIC.

- Forfait social à 8% (**pour les associations de + de 11 salariés**)

Ce dernier reste dû malgré l'exonération de CSG/CRDS. L'information est difficile à trouver. Nous avons déjà rencontré les 2 cas chez nos clients.

- Exonération de la cotisation EFFORT DE CONSTRUCTION

<https://www.legifiscal.fr/infos-conseils/la-participation-des-employeurs-leffort-de-construction.html>

- Exonération des cotisations TAXES SUR LES SALAIRES (quel que soit l'effectif de l'entreprise)

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6691-PGP.html/identifiant%3DBOI-TPS-TS-20-20-20120912>

À partir de mars 2025, l'exonération n'est plus totale mais uniquement sur une base de 50% du SMIC.

**AVERTISSEMENT** : La codification de votre régime Apprenti est de votre ressort. En effet, d'une association à une autre, les interprétations et les paramètres peuvent varier.

# Remplissage de la fiche Contrat d'un Apprenti - TCR

## Onglet 1 - Généralités

Remplir obligatoirement le Dispositif de politique publique + le Type de contrat + le Motif du CDD.

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Eléments de salaire	5 - Eléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

### Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE)

Généralités	
Etablissement / Section	
Modèle de contrat	
Nature du contrat	CDD
CDD sans terme précis	Non
Unité de la durée minimale	Aucune
Durée minimale	0
Dispositif de politique publique	Contrat d'apprentissage +11 salariés
Type du contrat	Contrat apprenti + de 10 salariés
Date d'embauche	lun. 27 sept. 2021
Date de début d'activité	lun. 27 sept. 2021
Date de fin prévue	mer. 30 août 2023
Période d'essai	Aucune
Nombre de mois de préavis	Aucun
Motif du CDD	Formation prof. par apprentissage sanctionné par un diplôme
Motif précis du CDD	AUTRE
Autre motif	
Contrat remplacé	
Statut conventionnel	employé administratif,agent de service
Catégorie de personnel	02 - Administration/Gestion

## Onglet 2 - Compléments

Remplir obligatoirement le Niveau de diplôme préparé par l'apprenti.

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Éléments de salaire	5 - Éléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE C...

Généralités

Compléments généralités

Section lieu géographique	
Numéro complémentaire de la fiche	
Ancien numéro de contrat DSN	
Numéro de contrat ancien logiciel	
Niveau de diplôme préparé par l'apprenti	Niveau BAC+2: licence 2 ,BTS,DUT
Tuteur du stage	
Emploi particulier	Aucun
Détaché/Expatrié/Frontalier	Non concerné
Complément de dispositif de politique pub...	
Mise à disposition	
Siret lieu de mise à disposition	
Forme d'aménagement du temps de travail	
Motif d'exclusion DSN	
Statut d'emploi	Non concerné
Type de détachement (FP)	
Catégorie de bilan social	
Niveau de risque	Aucuns
Puissance fiscale du véhicule	
Service	Néant
Modele de bulletin	Modèle par défaut
Modèle d'export	

## Onglet 4 - Éléments de salaire

2 possibilités :

### **1) Si l'apprenti est payé un pourcentage du SMIC :**

Selon son âge et son année de formation (voir la page Abattements) :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/remuneration-et-abattements-dun-apprenti>

- Sélectionner dans l'onglet 4 - Éléments de salaire :
  - Convention : Hors convention
  - Grille : Hors convention
  - Emploi : Apprenti

Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE)

+	Généralités	
+	Compléments généralités	
+	Horaires	
-	Eléments de salaire	
	Convention	Hors convention
	Grille	Hors convention
	Emploi	APPRENTIE
	Code Metier	9999 Inconnu
	Complément PCE-ESE	
	Paieement de la prime de précarité	Non
	Paieement des congés payés	Non
	Eléments conventionnel exclus	Aucuns

Il est intéressant de créer l'emploi de l'apprenti précisément, pour pouvoir le distinguer sur le bulletin de paye. Exemple : Apprenti Gestion des Ressources Humaines ou Apprenti Éducateur Spécialisé.

- Saisir dans l'onglet 5 - Eléments constants :
  - REMBAS : Rémunération de base.

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Eléments de salaire	5 - Eléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE)

+	Généralités	
+	Compléments généralités	
+	Horaires	
+	Eléments de salaire	
-	Eléments constants	
	Ajout d'un élément...	Cliquez pour ajouter un élément
	Rémunération de base	Base : F(x) / Taux : F(x)

Saisie d'un élément constant

Rubrique de paye :

Rubrique : Rémunération de base(REMBAS)

Commentaires :

Liste des formules :

Formule	Valeur
BASE	CONSTANTE(CONTRAT.HORAIREMENSUEL)
TAUX	CONSTANTE(GENERAL.SMICHOR)

Mode de proratisation

Pas de proratisation  
 A prorater (saisie à l'horaire collectif)  
 Proratée (saisie à l'horaire contractuel)

## 2) Si l'apprenti est payé un pourcentage du salaire conventionnel :

Selon la grille de son emploi, selon son âge et son année de formation (voir la page Abattements) :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/remuneration-et-abattements-dun-apprenti>

- Sélectionner dans l'onglet 4 - Éléments de salaire :
  - Convention : La convention désirée
  - Grille : L'emploi désiré dans sa filière

## Onglet 5 - Éléments constants

Il peut donc y avoir 2 rubriques :

- La rubrique REMBAS : Rémunération de base.
- La rubrique APPRENTIACCORD : Application de l'accord de branche du 12/07/2006.

Cette dernière permet de mettre en place les abattements dans le secteur sanitaire, social et médico- (voir la page Abattements) :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/remuneration-et-abattements-dun-apprenti>

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Eléments de salaire	5 - Eléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

#### Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE)

<input checked="" type="checkbox"/>	Généralités
<input checked="" type="checkbox"/>	Compléments généralités
<input checked="" type="checkbox"/>	Horaires
<input checked="" type="checkbox"/>	Eléments de salaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Eléments constants
Ajout d'un élément... Cliquez pour ajouter un élément	
Rémunération de base Base : F(x) / Taux : F(x)	
Apprenti CCNT 66 - Application de l'acco... Instanciée	

Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an afin de préparer un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu et si la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec le diplôme ou le titre déjà obtenu, il faut appliquer une majoration de 15% du SMIC à laquelle peut prétendre l'apprenti. Ces majorations ne peuvent conduire l'apprenti à percevoir un salaire supérieur à 100% du SMIC, sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

On utilise la rubrique APPRENTIFORMAT (APPRENTISSAGE Formation Complémentaire) qui est à ajouter dans les éléments constants du contrat de l'apprenti.

Alias	APPRENTIFORMAT	<input type="checkbox"/> Ne plus utiliser la rubrique			
Désignation	APPRENTISSAGE Formation Complémentaire				
Sens : <input checked="" type="radio"/> Débit <input type="radio"/> Crédit					
Rubrique en Point	<input type="checkbox"/>	Rubrique en Heure	<input type="checkbox"/>	Toujours Valorisée	<input type="checkbox"/>
Unicité à l'édition	<input type="checkbox"/>	Multiples instances autorisé	<input type="checkbox"/>	Rubrique d'écrasement	<input checked="" type="checkbox"/>
Désactiver dans les bulletins de régularisation <input type="checkbox"/>					
Imprimer sur le bulletin	<input type="checkbox"/>	sous contrôle de valorisation	<input type="checkbox"/>	sur les formules :	<input type="checkbox"/> BASE <input type="checkbox"/> TAUX
		Via une condition utilisateur	<input type="checkbox"/>	Définir...	<input type="checkbox"/> MONTANT

#### Commentaires :

Si cette rubrique est présente dans les éléments constants de l'APPRENTI  
On majore le salaire minimum de 15 pts.

## Onglet 6 - Anciennetés

La date d'ancienneté Fonction (Majoration spécifique) est importante car c'est elle qui définit si l'apprenti est en 1ère, 2ème voire même 3ème année. Cela permet de calculer son abattement en automatique et donc son salaire.

Si l'apprenti a effectué une première année chez un autre employeur, cette année doit

impérativement être reprise.

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Eléments de salaire	5 - Eléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

[-] Fiche contractuelle n° 1 (APPRENTIE)

+	Généralités	
+	Compléments généralités	
+	Horaires	
+	Eléments de salaire	
+	Eléments constants	
[-]	Ancienneté	
	Champ conventionnel	Non utilisée
	Conventionnelle	Non utilisée
	Association	Non utilisée
	Etablissement	Non utilisée
	Fonction(Majoration spécifique)	1 An(s)
	Supplémentaire 1	Non utilisée
	Supplémentaire 2	Non utilisée
	Supplémentaire 3	Non utilisée

## En GRH Budget

En GRHBudget, les informations liées à l'âge ne sont pas reprises. En GRH, ces informations sont liées à la fiche personne mais ne sont pas reprises lors de la génération de la GRHBudget.

Pour que le salaire soit correctement calculé, dans les éléments constants de la fiche budgétaire, il faut ajouter la rubrique FORCEAGE, force l'âge du salarié et saisir son âge au 1er janvier et renseigner son âge suivant à partir de son mois d'anniversaire. Dans l'exemple ci-après, la personne a 18 ans au 1er janvier et son anniversaire est en septembre, il a donc 19 ans pour les 4 derniers mois.

**Rubrique de paye :**

Rubrique :

**Liste des formules :**

Formule	Valeur
BASE	18
<input type="button" value="Janvier"/> <input type="button" value="Fevrier"/> <input type="button" value="Mars"/> <input type="button" value="Avril"/> <input type="button" value="Mai"/> <input type="button" value="Juin"/> <input type="button" value="Juillet"/> <input type="button" value="Aout"/>	
<input type="button" value="Septembre"/> <input type="button" value="Octobre"/> <input type="button" value="Novembre"/> <input type="button" value="Decembre"/>	19 19 19 19

Il faut également vérifier que la zone Nature du contrat (Pavé Général) soit correctement renseignée sinon l'abattement ne se calcule pas :

**Fiche n° 1**

Général	
Type de fiche	CDD
Type d'emploi	Temps plein
Nature du contrat	Contrat apprenti + de 10 salariés
Date d'embauche	mar. 01 févr. 2022
Cloture	Oui
Date de fin / clôture	ven. 28 févr. 2025

# Exemple d'un Bulletin de paie détaillé d'un Apprenti - TCR

Bulletin de paye détaillé avec une rémunération **en-dessous** du seuil  
des 79% du SMIC

(Période : Septembre 2022)

SMIC = 11,07 euros soit 1678,95 euros x 79% = 1326,37 euros de seuil

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1678,95		
ABT_APPRENTI	Abattement Apprenti	1678,95	39,00%	-654,79		
BRUT	Brut			1024,16		
<b>Cotisations</b>						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			30,00		
PL_PLAFONDMENTS	Plafond mensuel du mois			3428,00		
ACCIDENT	Accident du travail	1024,16			3,66%	-37,48
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales Taux réduit	1024,16			3,45%	-35,33
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	1024,16			0,30%	-3,07
MALADIE	Maladie	1024,16			7,00%	-71,69
VIEILLESSE_APP	Vieillesse Apprenti plafonnée exonérée	1024,16			1,90%	-19,46
VIEIL_APP_TRA	Vieillesse sur tranche A Apprenti plafonnée exonérée	1024,16			8,55%	-87,57
FORMATION	Contribution à la formation professionnelle	1024,16			1,00%	-10,24
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	1024,16			0,016%	-0,16
FNAL	FNAL sur brut	1024,16			0,50%	-5,12
TRANSPORT	Versement mobilité	1024,16			0,70%	-7,17
FORFAITSOC	Forfait social 8%	25,71			8,00%	-2,06
AGCFURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	269,77				269,77
AGCFRUAA	Allègement Général de Cotisations Patr. RETRAITE	61,55				61,55
ASSEDICBRUT_APP	Assurance chômage Apprenti plafonnée exonérée	1024,16			4,05%	-41,48
_AGS	AGS	1024,16			0,15%	-1,54
RETAPP_COM_TUL	Retraite sur tranche 1 Apprenti plafonnée exonérée	1024,16			5,65%	-57,87
RETAPP_CEG_TUL	CEG sur tranche 1 Apprenti plafonnée exonérée	1024,16			1,29%	-13,21
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	1024,16	0,58%	-5,94	2,51%	-25,71
FORMATIONCOMP	Contribution à la formation professionnelle compl.	1024,16			0,50%	-5,12
CONSTRUCTION	Effort de construction	1024,16			0,45%	-4,61
FONCTION	Fonctionnement CSE	1024,16			0,20%	-2,05
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	1024,16			1,25%	-12,80
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-5,94		-112,42
NETIMP	Net imposable			1018,22		
PAS_NETAVANT	<b>Net à payer avant impôt</b>			<b>1018,22</b>		
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	0,00	0,00%	0,00		
NET	Net à payer			1018,22		

## Bulletin de paye détaillé avec une rémunération **au-dessus** du seuil des 79% du SMIC

**(Période : Septembre 2022)**

SMIC = 11,07 euros soit 1678,95 euros x 79% = 1326,37 euros de seuil

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1678,95		
ABT_APPRENTI	Abattement Apprenti	1678,95	39,00%	-654,79		
_ASTREINTE	Astreinte technique	50,00	6,75	337,50		
BRUT	Brut			1361,66		
<b>Cotisations</b>						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			30,00		
PL_PLAFONDMENTS	Plafond mensuel du mois			3428,00		
ACCIDENT	Accident du travail	1361,66			3,66%	-49,84
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales Taux réduit	1361,66			3,45%	-46,98
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	1361,66			0,30%	-4,09
MALADIE	Maladie	1361,66			7,00%	-95,32
VIEILLESSE_APP	Vieillesse Apprenti plafonnée exonérée	1326,37			1,90%	-25,20
VIEILLESSE	Vieillesse	35,29	0,40%	-0,14	1,90%	-0,67
VIEIL_APP_TRA	Vieillesse sur tranche A Apprenti plafonnée exonérée	1326,37			8,55%	-113,40
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	35,29	6,90%	-2,44	8,55%	-3,02
FORMATION	Contribution à la formation professionnelle	1361,66			1,00%	-13,62
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	1361,66			0,016%	-0,22
FNAL	FNAL sur brut	1361,66			0,50%	-6,81
TRANSPORT	Versement mobilité	1361,66			0,70%	-9,53
FORFAITSOC	Forfait social 8%	34,18			8,00%	-2,73
AGCFURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	358,66				358,66
AGCFRUAA	Allègement Général de Cotisations Patr. RETRAITE	81,84				81,84
ASSEDICBRUT_APP	Assurance chômage Apprenti plafonnée exonérée	1326,37			4,05%	-53,72
ASSEDICBRUT	Assurance chômage	35,29			4,05%	-1,43
_AGS	AGS	1361,66			0,15%	-2,04
RETAPP_COM_TUL	Retraite sur tranche 1 Apprenti plafonnée exonérée	1326,37			5,65%	-74,94
RETAPP_COM_TULT	Retraite sur tranche 1 Apprenti non exonérée	35,29	4,51%	-1,59	5,65%	-1,99
RETAPP_CEG_TUL	CEG sur tranche 1 Apprenti plafonnée exonérée	1326,37			1,29%	-17,11
RETAPP_CEG_TULT	CEG sur tranche 1 Apprenti non exonérée	35,29	0,86%	-0,30	1,29%	-0,46
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	1361,66	0,58%	-7,90	2,51%	-34,18
FORMATIONCOMP	Contribution à la formation professionnelle compl.	1361,66			0,50%	-6,81
CONSTRUCTION	Effort de construction	1361,66			0,45%	-6,13
FONCTION	Fonctionnement CSE	1361,66			0,20%	-2,72
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	1361,66			1,25%	-17,02
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-12,37		-149,48
NETIMP	Net imposable			1349,29		
PAS_NETAVANT	<b>Net à payer avant impôt</b>			<b>1349,29</b>		
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	0,00	0,00%	0,00		
NET	Net à payer			1349,29		

# Passage au régime général en cours d'année (rubrique CHGT\_APP) - TCR

## Rubrique CHGT\_APP

Cette rubrique de paye est à utiliser lorsqu'une personne passe d'un régime exonéré au régime normal.

Par exemple, il n'y a pas de cotisation chômage pour les apprentis ou stagiaires, toutefois, l'assiette est néanmoins calculée.

Lors du changement de régime, l'ex apprenti/stagiaire cotise au chômage en régime général et le programme réalise une régularisation depuis le début de l'année.

Pour cette situation particulière, il faut saisir la rubrique CHGT\_APP en variable directe en indiquant le mois de changement en ligne BASE :

Établissement / Section : MAISON UERILLIERS/MAISON UERILLIERS  
Modèle de contrat

Saisie d'une variable directe

**Rubrique de paye :**

Rubrique : Mois de changement du régime apprenti vers régime normal(CHGT\_

Persistante  
 Toujours  
 Jusqu'à : Décembre 2021

**Commentaires :**

Ventilations spécifiques  [Créer / Modifier...](#)

**Liste des formules :**

Formule	Valeur
BASE	5
TAUX	1

Cette variable doit être persistante jusqu'à la fin de l'année.

A noter, depuis peu, nous constatons des anomalies liées à la cotisation ASSEDIC sur brut et aux cotisations retraite. En effet, en cas de changement de statut en cours de mois, le brut de la cotisation ASSEDIC après changement reprend celui du bulletin du même mois avant le changement. Les cotisations retraite sont fausses et reprennent le brut annuel. Un ticket a été monté en ce sens au service développement.

Il faut régulariser :

- Le brut ASSEDIC (BC\_BRUT\_ASSEDIC) du montant brut du bulletin du mois en tant qu'apprenti
- Les bases 1 et 2 de retraite unifiée (BC\_TU1\_RET et BC\_TU2\_RET) de la base retraite brute du contrat apprenti

## Ajout du 26/08/2025

Il n'y a plus besoin de faire de régularisation des bases retraite. La solution existe, elle figure dans la page wiki

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/corriger-les-cotisations-retraite-en-regime-general>

# Corriger les cotisations retraite en régime général

## Additif du 25/09/2025


Avec la mise à jour de septembre 2025 et le gestionnaire de rubriques 91, cette page devient obsolète.

## Postulat de départ


Une personne termine son contrat d'apprentissage le 31 juillet 2025 (31/07/2025) et enchaîne avec un contrat au régime général (RG) le 1er août 2025.

Le programme calcule correctement toutes les cotisations sauf les cotisations retraite qui sont systématiquement recalculées depuis janvier sans tenir compte du fait que la personne a déjà cotisé.

## Comment corriger ?

Il faut avoir accès au menu "Paramètres Généraux" et au bouton "Rubriques" représenté par l'icône . Si ce n'est pas le cas, il faut solliciter un responsable hiérarchique avec ce droit ou l'administrateur EIG.

Une fois dans le gestionnaire de rubriques :

- Cliquer sur n'importe quelle rubrique, elle doit se surligner en bleu
- Taper au clavier BC\_TU1\_RET
- Le programme sélectionne la rubrique "Tranche unifiée 1 de retraite"
- Cliquer sur le bouton "Modifier" ou faire un double-clic sur la rubrique
- Cliquer sur le bouton "Modifier la valeur de la rubrique" représenté par l'icône 
- La `F_TRANCHEANEW([BC_BRUT_RET.MONTANT];[BC_TU1_RET.MONTANT];[PL_MENSA.MONTANT])` existant est
- La remplacer par la formule ci-dessous. Attention, à l'écran la formule est complète mais elle est tronquée à l'édition
- `F_TRANCHEANEW([BC_BRUT_RET.MONTANT];[BC_TU1_RET.MONTANT];[PL_MENSA.MONTANT];[C`
- Pour procéder manuellement :
  - Cliquer avant la parenthèse de fin )
  - Ajouter un point-virgule ;
  - Ajouter la formule

- [CHGT\_APP.MONTANT]
- Copier-coller à partir du document est possible. Ne pas oublier les crochets
- Valider les 2 écrans successifs par le **V vert**

## Réévaluer le bulletin

Les cotisations retraite sont devenues correctes.

## Attention

Suite à cela, cela génère une régularisation de retraite tranche 2. Nous ne pouvons pas fournir de solution si ce n'est de régulariser la tranche 2. En effet, cette régularisation est liée à des procédures internes uniquement accessibles aux développeurs que nous alertons de suite.

Une autre solution existe mais elle peut s'avérer à double tranchant. En effet, il est possible d'ajouter la rubrique dans les cotisations exclues de la fiche contrat (Pavé 8, "Régime") jusqu'en décembre. Mais, si la personne doit quand même avoir de la tranche 2, celle-ci, exclue, ne se déclenche plus.

Il vaut mieux régulariser.

La solution a été transmise aux développeurs pour une prochaine mise à jour.

# En cours d'écriture - Corriger un abattement apprenti erroné

## Introduction

Cette page wiki fait suite à plusieurs tickets au sujet de l'abattement des apprentis qui ne correspond pas à celui attendu.

## Constat

Il arrive parfois que, lors du traitement des apprentis, un abattement apparaisse comme suit :

REFERENCES			SALARIE	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1583,79
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	1583,79	9,21%	145,87
66_DIFFSMIC	Indemnité complément SMIC			72,18
66_INDLAFORCA2	Indemnité métier socio-éducatif			238,00
ABT_VAPPRENTI	Abattement APPRENTIS			-1016,55
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			1261,29
BRUT	<b>BRUT</b>			<b>1023,29</b>

C'est à dire sans référence au SMIC mensuel et sans taux. L'acronyme de la rubrique est ABT\_VAPPRENTI.

Alors que la présentation traditionnelle de la rubrique est la suivante :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1583,79
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	1583,79	9,21%	145,87
66_DIFFSMIC	Indemnité complément SMIC			72,18
ABT_APPRENTI	Abattement APPRENTIS	1801,84	15,00%	-270,28
66_INDLAFORCA2	Indemnité métier socio-éducatif			238,00
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			1769,56
BRUT	<b>BRUT</b>			<b>1769,56</b>

L'acronyme est ABT\_APPRENTI, le SMIC et le taux d'abattement sont indiqués.

## Comment corriger ?

Toute la gestion de l'abattement est traitée dans une rubrique libre intitulée "Données pour les calculs pour les Apprentis" (alias APPRENTI). Cette rubrique contient une formule libellée "Traitement si 1 ou 2ème Année de formation" (alias AGE2). Cette formule génère un abattement de l'abattement. Ce qui fait que la présentation habituelle est modifiée par la présentation erronée.